



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

**AVIS PUBLIC**

**CONSULTATION ÉCRITE**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO U-001-01**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 mai 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :

**U-001-01 intitulé**      **«Règlement numéro U-001-01 modifiant le Règlement numéro U-001 sur les permis et certificats afin d'autoriser le dépôt de demandes de permis via une plate-forme électronique, de modifier les documents requis pour certains types de demandes de permis, de modifier la condition d'émission relative à un lot distinct et de faire une mise à jour de certaines dispositions diverses»**

Le projet de règlement numéro U-001-01 a comme objet :

D'autoriser le dépôt de demande de permis via la plate-forme électronique Voilà!, vise également à revoir les documents requis pour certains types de demandes de permis et à modifier la condition d'émission relative à un lot distinct et finalement, vise à faire une mise à jour de certaines dispositions diverses.

2. Une consultation écrite aura lieu entre le 27 mai et le 11 juin 2021. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer au sujet de ce projet de règlement pourront le faire par écrit. Les commentaires seront déposés à la séance du conseil du 16 juin 2021. Ils doivent être envoyés par courriel au [frobitaille@lepiphanie.ca](mailto:frobitaille@lepiphanie.ca) ou par courrier à Flavie Robitaille, 66 rue Notre-Dame, L'Épiphanie, J5X 1A1.
3. Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.lepiphanie.ca/seance-du-conseil>. Il peut également être transmis par courrier en faisant une demande au 450-588-5515.
4. Le projet de règlement numéro U-001-01 ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et touche l'ensemble du territoire de la Ville de L'Épiphanie.
5. En vertu de l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020, cette consultation écrite remplace l'assemblée publique telle que prescrit par les articles 125 à 127 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 27 mai 2021.

La greffière,

Flavie Robitaille